



**Compte-rendu de
la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse »
du mercredi 19 décembre 2012 à 08h30
à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, Président, Université Toulouse I – Capitole

Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole

Jean-Michel MINOVEZ, Président, Université Toulouse II – Le Mirail

Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Mirail, procuration à Jean-Michel MINOVEZ

Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III– Paul Sabatier

Brigitte PRADIN, Université Toulouse III– Paul Sabatier, procuration à Bertrand MONTHUBERT

Olivier SIMONIN, INP de Toulouse

Hervé REMIGNON, INP de Toulouse

Didier MARQUIS, Directeur, INSA de Toulouse

Olivier FOURURE, Directeur général, ISAE, procuration à Jean SALANOVA

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, PRES Université de Toulouse, Présidente

Claude CHEVALET, Directeur de Recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées

Gilbert de TERSSAC, Directeur de Recherche CNRS, CERTOP, procuration à Nicole BELLOUBET

Gilbert CASAMATTA, INP Toulouse

Représentants des collectivités territoriales

Pierre COHEN, Communauté urbaine Toulouse Métropole, procuration à Christophe CAZAUX

Nicole BELLOUBET, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées

Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
associés**

Pierre DREUX, CREDIGE, procuration à Hervé PINGAUD

Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse

Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA de Toulouse procuration à Christophe CHASSOT

Bénédicte de VOLONTAT, PRES

Représentants des étudiants

Frédéric MARTY, Université Toulouse II – Le Mirail, procuration à Ronan GUIVARCH

Amine LMOUFID, Université Toulouse I – Capitole

Membres du CA avec voix consultative :

Olivier DUGRIP, Recteur de l'Académie de Toulouse, Michel PETITPREZ Conseiller du Recteur,
Gilles BOUCHER, Directeur Exécutif du PRES,
Marie-France CORNET, Responsable Administrative et Finances
Raphaël ROSSEL, Agent Comptable

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM
Thierry BEGUE, Directeur du CROUS
Talal MASRI, ENIT
Patrick MOUNAUD, CNRS
Alain CHATILLON, AgriMip, représenté par Hervé OSSARD
Agnès PAILLARD, Aérospatiale Valley, représentée par Philippe LATTES
Michel PETITPREZ, conseiller du Recteur pour l'enseignement supérieur et la recherche
Parc PIRCHER, représenté par Catherine LAMBERT
Philippe RAIMBAULT, Sciences-Po Toulouse
Nicole ROUX-LOUPIAC, ENSA, représentée par Benoît MELON

Personnels du PRES :

Pierre AIMAR, Département Recherche et Doctorat
Catherine GADON, Service de la Diffusion de la Culture des Sciences et Techniques
Marie-Dominique HEUSSE, Service des Bibliothèques
Jean-Noël LARRE, Service immobilier et aménagement, Christophe SONNENDRUCKER
Alexandre LEVY, Directeur du Service Communication et Relations Publiques
Jean-Luc ROLS, Département Formation & Vie Etudiante

Ordre du jour :

- Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 31 octobre 2012
- Point 2 – Nomination du directeur exécutif du PRES
- Point 3 – L'IDEX, l'annexe 1 de la convention attributive et le document « delta »
- Point 4 – Gestion financière et budgétaire
- Point 5 – Présentation du budget primitif
- Point 6 – Equipements de l'Espace Clément Ader
- Point 7 – Transfert du réseau universitaire Toulouse Midi-Pyrénées au PRES
- Point 8 – Conventions
- Point 9 – Opération Campus (information)

-

Le Conseil d'Administration débute à 8h30 dans les locaux de l'Université de Toulouse I Sciences Sociales sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 31 octobre 2012

En l'absence de toute remarque des membres du CA y ayant participé, **le projet de compte-rendu du CA du 31 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.**

Point 2 – Nomination du directeur exécutif du PRES

Marie-France BARTHET rappelle que cette question a été ouverte par son élection le 21 juin 2012 à la présidence du PRES, laissant vacant le poste de directeur exécutif. Une période qui

a servi de réflexion quant à la nature de ce que devait être à présent le rôle et les missions du poste, dans le respect des statuts et du règlement intérieur du PRES. Un profil plus gestionnaire et managérial a été souhaité. Une fiche de poste a été diffusée, un jury composé, des candidatures reçues. Deux finalistes ont été présentées au bureau du PRES et c'est Gilles BOUCHER qui a été retenu.

Ancien directeur général des services de l'INP Toulouse, ancien chef de bureau au ministère, Gilles BOUCHER se présente aux membres du CA du PRES.

Relayant certaines inquiétudes des personnels contractuels du PRES et personnels de la SATT, Bénédicte de VOLONTAT demande à ce que ce recrutement soit l'occasion de repreciser les objectifs des services et des personnels. Elle rappelle par ailleurs que doit être étudiée la représentation des personnels BIATOSS au CA de la SATT.

Marie-France BARTHET précise qu'à ce jour, tous les contrats arrivant à terme ont été renouvelés.

La nomination de Gilles BOUCHER est approuvée par le CA du PRES à l'unanimité.

Point 3 – L'IDEX, l'annexe 1 de la convention attributive et le document « delta »

Marie-France BARTHET précise que le statut du document delta, au contraire du protocole d'accord dont la vocation était principalement interne au site, va permettre au PRES de contractualiser avec l'Etat, le MESR et le CGI. C'est pourquoi ce document a fait l'objet de demandes de modifications de la part de ces services. Les membres du CA ont sous les yeux le document avec suivi de modifications.

Les changements importants demandés par l'Etat peuvent se résumer ainsi : 1) le périmètre d'excellence n'est pas fermé ; 2) le recrutement peut se faire en classe exceptionnelle pour certains profils ; 3) les établissements membres de l'Université de Toulouse garderont la personnalité morale mais leur forme juridique peut évoluer ; 4) le président exécutif de l'Université de Toulouse est membre de droit du directoire ; 5) le nombre et la qualité des membres de l'assemblée de la communauté sont à définir ; 6) la dite assemblée de la communauté pourra fonctionner en commissions pour plus de souplesse.

Par ailleurs, les contributions respectives des LABEX et IDEFI ont été clarifiées, en attente des chiffres définitifs (annexe 2 à venir).

Enfin, le ministère a spécifié la valeur des signatures à venir dans le processus juridique propre au site de Toulouse.

Bruno SIRE indique que, compte tenu de l'évolution positive des débats et de la clarification des questions principales précédemment soulevées, il votera cette annexe. Cependant, dans le souci d'éviter que soit encore ralentie la mise en œuvre des fonds spécifiques de la dotation financière, il souhaite que soit précisé dans les documents de la convention d'attribution 1) la procédure de fonctionnement du comité d'arbitrage 2) la procédure de renouvellement des membres du dit comité 3) et les critères de recevabilité des projets qui lui seront soumis.

Bruno SIRE pense que ces précisions, nécessaires au fonctionnement opérationnel de l'IDEX, peuvent être rapidement et facilement apportées. Par ailleurs, il relève dans les documents présentés des évolutions de rédaction tendant à démontrer que le site Toulouse est sous observation attentive et que les choses doivent avancer significativement d'ici deux ans.

Bertrand MONTHUBERT observe que toutes les instances décisionnelles de l'Université Paul Sabatier ont approuvé le projet d'annexe, vote assortie d'une motion visant à ce que soit prise en compte l'égalité homme-femme. Il exprime sa satisfaction face au résultat obtenu.

Jean-Michel MINOVEZ fait part de l'approbation par le CA de l'Université Toulouse le Mirail du nouveau projet, actant sa favorable évolution. La maquette financière prévisionnelle sera donc retravaillée, l'unanimité encadrée et l'assemblée de la communauté précisée. Le CA d'UTM a également voté une motion dans laquelle il se félicite de l'avancée du projet vers plus de collégialité et un meilleur respect des principes de vie démocratique. Les acteurs ont été consultés et associés aux discussions. Le CA d'UTM reste vigilant sur la concertation, la place effective des SHS et ALL dans les programmes de l'IDEX, l'adéquation des projets au site, la formation, la vie de campus, l'international.

Par ailleurs, du point de vue du formalisme, Jean-Michel MINOVEZ souhaite que soit précisé que le texte sur lequel les membres du PRES se sont réellement prononcés favorablement est celui précédent les derniers compléments, ce qui ne remettra pas en cause la validation finale des annexes.

Vote favorable également au CA de l'INP. Les principaux débats ont concerné la gouvernance, ainsi que le lien entre l'Université de Toulouse et le comité d'arbitrage. Olivier SIMONIN indique qu'une motion a été votée à l'unanimité se félicitant du processus général de l'IDEX tout en soulignant que l'abandon de la lettre de cadrage donne un poids politique plus important à la commission d'arbitrage, ce qui justifiera sa plus grande indépendance.

Didier MARQUIS indique que la CA de l'INSA s'est lui aussi prononcé favorablement. Deux points de discussion ont concerné la formation (jugée peu représentée à ce jour) et la nomination du président exécutif (idée d'une liste courte soumise au CA).

Jean SALANOVA informe de l'accord de l'ISAE sur le nouveau projet de texte, avec le vœu de que soit préservée la délivrance du doctorant au sein des établissements, et clarifiée la composition du directoire.

Le CNRS, l'INSERM et l'INRA ont fait état par courrier de leur soutien au projet. Patrick MOUNAUD salut le travail d'appropriation accompli par la communauté. Armelle BARELLI réaffirme l'engagement de l'INSERM.

Gilbert CASAMATTA remercie l'ensemble des acteurs pour le travail mené et Nicole BELLOUBET pour leur capacité de cohésion, cette dernière assurant le plein soutien de la Région à l'université Toulouse Midi-Pyrénées.

Gilbert CASAMATTA fait aussi part de son soulagement face au résultat obtenu dans une compétition extrêmement tendue et remercie chacun pour l'effort accompli. Il relève que le qualitatif de fédéral a été finalement admis.

Jean-Louis CHAUZY se félicite du projet et de son impact sur les politiques publiques à venir en termes de formations, de connaissance, de recherche, de technologie et d'emploi.

Christophe CAZAUX, au nom de Pierre COHEN, exprime la satisfaction du président de la communauté urbaine devant l'intelligence collective dont le site a su faire preuve.

Michel PETITPREZ fait part des félicitations du recteur Olivier DUGRIP adressés aux acteurs du PRES pour la mise à bien d'un projet qui trace de grandes perspectives.

Christophe CHASSOT note que les quelques voix négatives recensées dans les différents CA relève moins d'un désaccord quant à la démarche Université de Toulouse que d'une attente de plus amples précisions, notamment concernant les aspects financiers, ainsi que sur les

jalons et les indicateurs de gouvernance, d'où le rôle important des groupes de travail compétents.

Alain COSTES note qu'un vote unanime sera important pour la région, son développement, son économie.

Claude CHEVALET exprime sa joie et sa gratitude pour le travail accompli, les résultats obtenus et la vision qu'ils donnent au site.

Ayant répondu à la demande de modification matérielle de Jean-Michel MINOVEZ (exigence de parallélisme des rédactions et validations), Marie-France BARTHET fait procéder au vote.

Ainsi rectifié, le document delta est adopté par un vote positif à l'unanimité. Marie-France BARTHET remercie l'assemblée pour sa confiance et rappelle que quatre annexes demeurent à rédiger. *Applaudissements.*

Point 4 – Gestion financière et budgétaire

Gilles BOUCHER présente au CA une décision budgétaire modificative portant sur trois types de mouvement : annulations de crédits, virements de crédits et reports de crédits (principalement ajustements aux dépenses) pour un apport total au fonds de roulement de 3,3 millions d'euros.

Marie-France BARTHET remercie Marie-France CORNET pour sa participation au budget, sa compétence, sa diligence. *Applaudissements.*

Raphaël ROSSEL voudrait que la situation du fond de roulement, et sa part réellement disponible, apparaissent plus clairement lors du vote des DBM.

Cette DBM est adoptée à l'unanimité.

Point 5 – Présentation du budget primitif

De 2007 à 2010, le capital d'amorçage a été largement consommé. Depuis 2011, en l'absence de dotation globale de fonctionnement, le budget du PRES repose sur le contrat quinquennal avec l'Etat, celui passé avec la Région, et enfin les dotations des établissements membres (mise à disposition, cotisation, en plus des mutualisations).

Les missions sont pour l'heure inchangées (budget en tassement). Les tableaux de synthèse sont présentés au conseil. Les opérations immobilières apparaissent dans un SACD distinct. Le compte de l'IDEX est intégré. Le budget est donc maîtrisé.

Gilles BOUCHER précise la ventilation entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement et annonce un prélèvement sur le fond de roulement pour investissement de 14 millions d'euros (opération campus).

Il est souhaité que soit rajouté pour mémoire le tableau des cotisations.

Didier MARQUIS s'interroge sur le risque lié au prélèvement sur le fond de roulement. Gilles BOUCHER répond par la négative. S'agissant d'un budget primitif, il s'agit plus de précaution. Il faudra attendre les prochaines DBM et le budget voté en mars pour plus de visibilité.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Point 6 – Equipements de l'Espace Clément Ader

Pierre AIMAR présente les grandes lignes de l'opération. Le bâtiment ECA va être livré à Montaudran courant 2013. Parallèlement, des équipements vont lui être attribués pour un montant de 14 millions d'euros (Etat 4 M€, Région 4,3 M€, Métropole 750m€, CNRS 420m€) autour de quatre volets disciplinaires. La possibilité d'un financement complémentaire de l'Etat (2,5 M€) fait actuellement l'objet d'une demande du PRES. Son acceptation permettrait d'aller outre les difficultés liées aux suites restant à donner aux engagements de l'Etat dans le cadre du CPER.

Nicole BELLOUBET souligne les répercussions qu'aurait une évolution négative sur les autres contributeurs. Didier MARQUIS fait part de ses préoccupations puisqu'un déménagement est d'ores et déjà prévu, d'où un surcroît de charges pour l'établissement en cas d'empêchement. Bertrand MONTHUBERT souhaite que le PRES réaffirme son attachement et son soutien à ce projet stratégique. Gilbert CASAMATTA apporte des précisions quant au processus décisionnel et aux enjeux de ce dossier.

Marie-France BARTHET met au vote les dispositions comptables et financières liées à ce dossier. **Ces dispositions sont adoptées.**

Point 7 – Transfert du réseau universitaire Toulouse Midi-Pyrénées au PRES

Raphaël ROSSEL rappelle que le principe de ce transfert (passif et actif) avait été acté en 2011 et nécessite aujourd'hui l'approbation du CA du PRES.

Le CA approuve ce transfert à l'unanimité.

Point 8 – Conventions

Gilles BOUCHER présente les conventions au vote : deux concernent le SIA (MRV et ECA) pour des attributions de subventions, les suivantes la prise en charge des frais de déplacements par le PRES (offre de bourses d'excellence et chaires d'excellence), une autre l'indemnisation des personnes handicapées de FCIP. Marie-France CORNET apporte des précisions relatives à certaines de ces conventions (conditions, tarifs, modalités...). Il s'agit aussi de valider une subvention pour le congrès de l'association des bibliothèques universitaires, la prise en charge sur les fonds du Mexique de frais de personnel, ainsi qu'une convention concernant la restauration des personnels du PRES.

Ces conventions sont adoptées à l'unanimité.

Didier MARQUIS propose que sauf disposition extraordinaire, les conventions liant ordinairement le PRES puissent être validées annuellement par un compte-rendu au CA et un dispositif de délégation permanente.

Point 9 – Opération Campus (information)

Marie-France BARTHET fait remarquer que les calendriers des deux opérations en loi MOP (MRV et ECA) ont été respectés. La MRV (ancienne ENSIACET - transférée à Labège) va être livrée début 2013. Elle comprendra notamment la SATT. L'incorporation de l'atelier interuniversitaire des sciences de l'environnement est aussi à l'étude.

Le bâtiment de l'Espace Clément Ader va être livré à l'automne. Le calcul y sera mutualisé avec Météo France. Par ailleurs, suite aux réflexions ministérielles, des montages nouvelle génération sont envisagés avec la CDC comme suite des PPP pour les réhabilitations. Le prochain CA donnera lieu à de nouvelles informations.

Jean-Michel MINOVEZ signale que le lauréat du PPP a été choisi pour la réalisation de la dernière tranche de la réhabilitation du campus du Mirail, pour un début des travaux en mars 2013 (travaux courant jusqu'en 2016) et un investissement global de 175 M€ qui en fait une opération hors-norme.

En l'absence de question diverse, Marie-France BARTHET remercie les participants et clôt la séance.

Le prochain CA du PRES se tiendra le 25 mars 2013 à l'Université Toulouse Le Mirail.

Toulouse le 12 avril 2013

La Présidente



Marie-France BARTHET